



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le 9 octobre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03/10/2025 par le Maire, M. Alain BELLOC, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire.

Présents : M. BELLOC Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BIN Joseph, Mme CANNES Pascale, M. COLLET Vincent, M. DUMOUTIER John, Mme FABRE Elisabeth, M. FRISA Jean-Luc, M. LAMOURY Pascal, Mme RIBES Huguette, Mme SANTORO Sandrine, M. VALLIENNE Christophe.

Absents excusés : M. SEUX Alain (pouvoir à M. FRISA Jean-Luc), Mme BLIN Cendrine (pouvoir à M. VALLIENNE Christophe), Mme PALOMBA Laetitia (pouvoir à M. BELLOC Alain).

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme RIBES Huguette.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation :

ATTRIBUTION DE MARCHES (MONTANTS INFÉRIEURS A 10 000€ HT)

DATE	ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT HT
11/09/2025	AGENDA CABINET IM EXPERT	DIAGNOSTIC AMIANTE FIBRE OPTIQUE	312,50€
17/09/2025	LOUPIAS	MARQUAGE AU SOL	3 738,15€
25/09/2025	BATTUT JEAN-FRANCOIS	CSPS HALTE VELO	580,00€
30/09/2025	CASTELMOTOCULTURE	SOUFFLEUR	374,90€
30/09/2025	MANUTAN	2 TABLES PLIANTES CONSEIL MUNICIPAL	540,00€



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 9 octobre 2025

Monsieur le Maire rappelle la liste des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

2025-052 Requalification du chemin de Fallières (Lot n°1 – VRD) – Approbation de l'avenant n°1

2025-053 Requalification du chemin de Fallières (Lot n°2 – Espaces Verts) – Approbation de l'avenant n°1

2025-054 Requalification du chemin de Fallières (Lot n°1 – VRD) – Déclaration de sous-traitance ETPM

2025-055 Requalification du chemin de Fallières (Lot n°1 – VRD) – Déclaration de sous-traitance LOUBET Signal

2025-056 Aire de repos (Halte-vélo) – Approbation du projet

2025-057 Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale du plan de gestion des opérations pluriannuelles de dragage (PGOPD) du canal latéral à la Garonne et des canaux de Brienne et de Montech.

2025-052. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°1 – VRD) – APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché de travaux Requalification du chemin de Fallières (Lot n°1 – VRD) dont l'attributaire est **CONSTRUCTION SUIVI BTP (CS BTP) (37 Avenue de Montauban - 31150 BRUGUIERES)**.

Les modifications induites par cet avenant sont les suivantes :

- Modification du délai d'exécution des prestations à compter de l'ordre de service de démarrage : 12 mois (article 4 CCAP)
- Changement du revêtement STABEX en enrobé coloré beige sans incidence financière (article 3.2.17 CCTP)
- Substitution des pavés porphyre par des pavés en granit sans incidence financière
- Activation de l'option PSA1 (potelets en remplacement des bordures de défense) pour un montant de -5 973,00 €HT
- Branchements supplémentaires des 2 lots du permis d'aménager (eaux pluviales, télécommunication et accès en enrobé y compris structure et bordures) pour un montant de 3 765,75 €HT
- Au niveau de l'entrée du chemin de Faillères, reprise des accotements et réfection en enrobé pour un montant de 8 554,00 € HT
- Amélioration des descentes des eaux pluviales et purge de la voirie pour un montant de 4 351,50 €HT

Cet avenant comporte une incidence financière :

Montant initial du marché :

- Montant HT : 713 631,00€
- Montant TTC : 856 357,20€

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 10 698,25 €



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 9 octobre 2025

- Montant TTC : 12 837,90 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,5%

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 724 329,25€
- Montant TTC : 869 195.10€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 VRD.**

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

2025-053. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°2 – ESPACES VERTS) – APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché de travaux Requalification du chemin de Fallières (Lot n°2 – Espaces verts) dont l'attributaire est **MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT** (27 rue de la Plaine ZA de Piossane - 31590 VERFEIL).

Les modifications induites par cet avenant sont les suivantes :

- Modification du délai d'exécution des prestations à compter de l'ordre de service de démarrage : 12 mois (article 4 CCAP)

Cet avenant ne comporte aucune incidence financière.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°2 Espaces Verts.**

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

2025-054. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°1 – VRD) – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE ETPM

Monsieur le Maire présente la déclaration de sous-traitance transmise par le titulaire du marché Requalification du chemin de Faillères (lot n°1 – VRD), CSBTP 87 impasse des Lilas 31790 St SAUVEUR :

Sous-traitant proposé :

ETPM ZI Joffery 4 rue Romieu 31600 MURET

contact@etpm-tp.com

Tel : 05 34 46 03 66

Télécopie : 05 34 46 03 67

Nature des prestations sous-traitées

Transport, fourniture et mise en œuvre d'enrobé/ de gravé émulsion calcaire



084

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 9 octobre 2025

Montant du contrat de sous-traitance :

81 446€ HT

Au vu du dossier de déclaration,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le sous-traitant proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et tout document se rapportant à cette affaire.

2025-055. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°1 – VRD) – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE LOUBET SIGNAL

Monsieur le Maire présente la déclaration de sous-traitance transmise par le titulaire du marché Requalification du chemin de Faillères (lot n°1), CSBTP 87 impasse des Lilas 31790 St SAUVEUR.

Sous-traitant :

LOUBET SIGNAL

10 chemin de Caminoles

31120 PORTET SUR GARONNE

travaux@loubetsignal.com

Tel : 05 62 23 66 12

Nature des prestations sous-traitées

TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE :

Forfait amené et repli d'équipe

Réalisation des bandes blanches de 10 cm en enduit à chaud

Réalisation des ellipses zones 20 et 30 en préfabriqué

Réalisation des zébras pour écluses en enduit chaud

Réalisation des passages piétons en enduit à chaud

Réalisation logo vélos et piétons en préfabriqué

Réalisation des flèches au sol en enduit à chaud

Réalisation des bandes STOP et cédez le passage en enduit à chaud

Bandé de guidage de 10 cm en résine gravillonnée 2.5/5mm couleur ocre

TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE :

Fourniture et pose des panneaux de signalisation et de rue 2 gamme normale dos ouvert et non peint y compris poteau

rond galva 80x40 mm ou diam 60 mm non peint et fixation y compris massif béton 50x50x50 (hors panonceaux)

Fourniture et pose de balise J11 blanche

Montant du contrat de sous-traitance :

10 661€ HT

Au vu du dossier de déclaration,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le sous-traitant proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et tout document se rapportant à cette affaire.



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 9 octobre 2025

2025-056. AIRE DE REPOS (HALTE-VELO) – APPROBATION DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet aire de service vélo à Pompignan.

Il précise qu'en date du 28 janvier 2025, il avait approuvé la proposition du groupement de maîtrise d'œuvre composé de VALORIS, en qualité de mandataire, et Paysages Urbains, en tant que co-traitant, pour un montant de 10 875,00 € HT relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, sur la base d'un coût estimé des travaux de 155 000,00 € HT.

À l'issue de la phase PRO (Projet), le groupement de maîtrise d'œuvre a remis une estimation définitive et s'engage désormais sur un montant de travaux de 141 471,50 € HT (hors variantes).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'estimation issue de la phase Projet (PRO), fixant le montant des travaux à 141 471,50 € HT (hors variantes).
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.**

**2025-057. AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE DU PLAN DE GESTION DES OPERATIONS
PLURIANNUELLES DE DRAGAGE (PGOPD) DU CANAL LATERAL A LA
GARONNE ET DES CANAUX DE BRIENNE ET DE MONTECH**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 15 septembre 2025 Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne a saisi la commune de Pompignan pour avis dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour le plan de gestion des opérations pluriannuelles de dragage (PGOPD) du canal latéral à la Garonne et des canaux de Brienne et de Montech, conformément aux dispositions de l'article R. 181-18 du Code l'environnement.

La Direction Territoriale du Sud-Ouest des Voies Navigables de France (VNF SO) assure l'entretien du Canal des Deux Mers dans le cadre réglementaire de Plans de Gestion Pluriannuels des Opérations de Dragage (PGOPD) décennaux autorisés au titre de la Loi sur l'Eau pour chacun des 6 départements traversés.

A l'heure de renouveler ces autorisations, l'administration a souhaité un découpage de la voie d'eau par grandes unités hydrographiques (dénommées UHC pour Unité Hydrographique Cohérente), ce qui amène VNF SO à constituer deux dossiers :

- l'un pour le Canal du Midi, reliant la ville de Toulouse à la mer Méditerranée ;
- l'autre, objet du présent dossier, pour le Canal Latéral à la Garonne prolongeant le canal du Midi et reliant Toulouse à Castets-en-Dorthe en Gironde près de Bordeaux, et ses ouvrages secondaires (Canal de Montech, Canal de Brienne et les annexes Toulousaines : Port de l'embouchure et bassin des filtres).

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN****Séance du 9 octobre 2025**

Le dossier concerne la demande d'autorisation environnementale du PGPOD du linéaire du canal latéral à la Garonne et des canaux de Brienne et de Montech géré par VNF SO sur quatre départements : la Haute Garonne, le Tarn et Garonne, le Lot et Garonne et la Gironde.

Cette demande est réalisée sur une période de 10 ans, pour un volume prévisionnel de 300 000 m³ de sédiments à draguer sur un linéaire de canaux de près de 210 km selon un rythme annuel de dragage programmé, variant de 20 000 m³ à 65 000 m³ .

Les dragages permettent :

- de participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques, en limitant l'invasion progressive pouvant être favorisée par un envasement important de la voie d'eau.
- d'extraire des macros-déchets rejetés dans la voie d'eau essentiellement en zone urbaine.

Vu le dossier présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Huguette RIBES, adjointe, rappelle les dates des prochains événements sur la commune :

- Le 11 octobre : rallye intercommunal organisé par l'association « Trait d'Union » et le Centre social intercommunal
- Festival africain « Cool La Papaye » organisé par l'association « Santé pour Tous ».
- Le 18 octobre : marche solidaire dans le cadre d'Octobre Rose organisé par le CCAS en partenariat avec l'association « Olympe Bouge ».
- La chorale des enfants de l'Ecole spécialement dédiée aux seniors aura lieu le 12 ou 18 décembre, la date n'a pas été arrêtée à ce jour.

❖ Christophe VALLIENNE souligne que les associations organisatrices de la « Journée pour Thierry » ont eu le plaisir de remettre un chèque de 2600 euros à l'association « ELLye » ; il a tenu à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à cette journée et notamment ceux qui ont contribué à sa réussite en achetant des billets de tombola.

❖ John DUMOUTIER, au nom de l'association « SAUVONS LE PATRIMOINE de POMPIGNAN » fait part de la venue d'un conteur, Daniel CHAVAROCHE, le 22 novembre 2025 à 20 heures 30, à la salle associative.



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 9 octobre 2025

Il ajoute que la visite guidée de l'église Saint-Grégoire, fixée au 20 septembre dernier, fruit du travail de la commission histoire de l'association « SAUVONS LE PATRIMOINE DE POMPIGNAN » n'a pas eu de succès.

❖ Pascal LAMOURY indique qu'un nouvel appel d'offre du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne (SDE 82) a été lancé à la suite du regroupement des syndicats du Tarn et du Tarn et Garonne.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- TOTAL ENERGIE : pour les contrats d'électricité supérieurs à 36 KVA
- ENGIE : pour les bâtiments communaux
- EDF : pour l'éclairage public

Il convient dès lors au niveau de la commune de régulariser la situation sur le plan administratif notamment en ce qui concerne l'ouverture ou la mise à jour des comptes concernés.

❖ Vincent COLLET, représentant au Syndicat mixte intercommunal des gravières garonnaises, indique que l'aménagement de la zone des lacs touche à sa fin, la mise en place du mobilier est prévue pour la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Le Maire
Alain BELLOC

Le secrétaire de séance
Huguette RIBES

NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS :

- 2025-052. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°1 – VRD) – APPROBATION DE L'AVENANT N°1
- 2025-053. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°2 – ESPACES VERTS) – APPROBATION DE L'AVENANT N°1
- 2025-054. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°1 – VRD) – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE ETPM
- 2025-055. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FALLIERES (LOT N°1 – VRD) – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE LOUBET SIGNAL
- 2025-056. AIRE DE REPOS (HALTE-VELO) – APPROBATION DU PROJET



088

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 9 octobre 2025

2025-057. AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN DE GESTION DES OPERATIONS PLURIANNUELLES DE DRAGAGE (PGOPD) DU CANAL LATERAL A LA GARONNE ET DES CANAUX DE BRIENNE ET DE MONTECH